L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 13 JUIN 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi.—Une jeune fille Française désire être employée par une famille allant en France. S'adresser à Mme Fourcade, coin Ste-Anne et Dauphine.
12 juin—2 com

UN Louisianais désire enseigner le français et l'anglais dans une famille à la campagne ou de l'autre bord du lac pour sa pension. L'arrangement serait pour l'été. Ecrire à F. E. S., bureaux de l'Abeille. 29mai—

A LOUER.

A LOUER—A Mandeville, six maisons avec dépendances, entièrement neuves et meublées à neuf, connues comme ancien hôtel, et faisant face au lac, à un îlet du wharf du "Camelia". S'adresser rue Tremé, No 275, N. O.
15mai—4com

PAR LE CONSTABLE.

John Clark vs Joseph H. Weber.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 11 011—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Laurel, Deuxième et Troisième, mesurant 55 pieds 6 pouces de face à la rue Annonciation, sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Troisième, étant le lot entier désigné comme lot 19, moins 29 pieds 8 pouces pris de l'arrière du dit lot, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, acquis par Jos. H. Weber de la Hibernia Insurance Company, d'après un acte pardevant W. J. Castel, notaire, le 3 décembre, 1883. C. O. B. 118, folio 355.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans
29 mai—29—juin 5 12 19 26 29

Chs. Grillot vs. J. J. Crowley.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 12,0?1.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire intitulée et numérotée ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à l'encoignure de la rue Conti et du passage de la Bourse, dans le Second District de cette ville, le MARDI 18 juin 1889, à 11 heures a. m., de la propriété décrite ci-après, à savoir—
Une jument brune de race, nommée Florine.
Saisie dans l'affaire ci-dessus décrite et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6 juin—6, 13, 18.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Edward A. Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,410—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Edwin T. Merrick, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 18 23

Succession de E. S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,937—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Dan A. Rose, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 18 22

Succession de Joseph Yates.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 24,989 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 juin—12 18 21

Succession de Mme N. M. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,200—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Hunter Stewart et Théodore C. Stewart, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juin—11 15 20

Dennis Cloney vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 21,438—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Charles A. Johnson, syndic des créanciers dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juin—4 9 13

Succession de John O'Meara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,195—Division E—Attendu que Osmund O'Meara, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John O'Meara, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juin—6 11 16

Succession de Charles Fabrenne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,906—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Chiapella, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juin—4 8 13

Succession de M. S. Coste.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,146—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Marie Athalie Brunet, veuve Edmond Coste, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4juin—4 8 13

Succession de Giovanni B. Sbarbore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,114—Division D—Attendu que Rosa Repetto, Veuve de G. B. Sbarbore, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Giovanni B. Sbarbore, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juin—6.11.15

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE que le 29me jour de mai 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les chiffres suivants, savoir:
Maggie McGinnis vs John Magendie, son époux—No 26,913.
Sur motion de W. R. Murphy, avocat de la demanderesse, et en fournissant à la cour bonne et satisfaisante preuve à l'appui de la demande de la plaignante, et la loi étant en sa faveur:
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 24 mai 1889, soit maintenant confirmé et rendu final; et, en conséquence, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Maggie McGinnis et contre le défendeur John Magendie, son époux, ordonnant une séparation de biens et d'acquêts existant entre la plaignante et le défendeur, et que le défendeur paie les frais.
Jugement rendu le 29 mai 1889.
Jugement signé le 4 juin 1889.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nlle-Orléans, le 7me jour de juin de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 juin—3f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Wm. Veges vs ses créanciers—No 27,024. Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William Veges soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Henry E. Ker, notaire en son bureau No 184 rue Commune en cette ville, le samedi 22me jour de juin 1889, à 11 heures a. m., à l'effet d'élire un syndic et de voter pour ou contre la décharge du dit William Veges, et aussi pour voter et déterminer sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que George C. Préot, Esquire avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1889.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 mai—3f en 31 juin

ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre, 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par ces présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

TIRAGE SEMESTRIEL,
à l'
ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 18 JUIN 1889

GROS LOT:
$600,000

100,000 Billets à $40; Demi-Billet, $20; Quart de Billet, $10; Huitième de Billet, $5; Vingtième de Billet, $2; Quarantième de Billet, $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de..	200,000	200,000
1 Lot de..	100,000	100,000
1 Lot de..	50,000	50,000
2 Lot de..	20,000	40,000
5 Lots de..	10,000	50,000
10 Lots de..	5,000	50,000
25 Lots de..	2,000	50,000
100 Lots de..	800	80,000
200 Lots de..	600	120,000
500 Lots de..	400	200,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit	...	$100,000
100 Lots de .. $800	...	80,000
100 Lots de .. $400	...	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit	...	$199,800
999 Lots de $200	...	199,800
3,144 Lots se montant à	...	$2,159,600

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un retour plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie envoyée par l'Express...

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Nous payons les frais sur l'argent
Envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus

Adresser vos lettres enregistrées à
NEW ORLEANS NATIONAL BANK,
New Orleans, La.

Rappelez-vous que les seuls vrais billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane émis en vertu de la Charte d'Etat, sont reconnus par les Tribunaux les plus élevés comme propriété légalement par M. A. Dauphin, Président... par les GÉNÉRAUX BEAUREGARD et EARLY, surveillants des tirages, et garantis par les Banques Nationales de la Nlle-Orléans, en ce qui concerne le paiement des lots. NULS AUTRES NE SONT AUTHENTIQUES.

Tous les soi-disant "Suppléments", "Original Little Louisiana" ou autres imitations, avec l'usage illégal du nom de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, par des personnes inconnues, sous des noms fictifs, constituent autant de tentatives destinées à tromper le public par de faux prétextes, ces entreprises frauduleuses n'offrant absolument aucune garantie.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en vente pour un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une magnifique maison de résidence, portant le No 116 de la rue Colombus, avec grands terrains, etc., dans le Troisième District.

Eureka Homestead Society vs. Jules V. Charpantier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 26,418—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Six du carré d'îlet No Sept, borné par les rues Colombus, Kerlerec, Claiborne et Robertson, sur un plan de E Surgi, en date du 10 avril 1849, déposé en l'étude de Cyprien C. Ladréyère, ancien notaire de cette ville; lequel terrain mesure, au pied américain, cinquante pieds de façade rue Colombus, sur cent cinquante-sept pieds cinq pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27mai—27—juin 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Charles Sagory vs. Henry Beyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,942—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Deux terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos deux et trois du carré No dix-sept, lequel est compris entre les rues Amour, Masant, Bons-Enfants et Barthélemy, d'après un plan de John Schreiber, le 16 janvier 1837, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme le plan No vingt-un du livre des plans No un; terrains mesurant, chacun, vingt-cinq pieds de façade à la dite rue Amour et cent quatre-vingt dix-huit pieds un pouce et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles et égales.
Acquis par feu Henry Beyer, par achat de la succession de François Naigeon, par acte pardevant Amédée Ducatel, notaire, le 19 décembre 1872.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27mai—27—3,10,17,24,29 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrande Cerciat, épouse de Germain Journée, vs. son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 24,465.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Domaine, Villeré, St-Philippe et Robertson, désigné par le No 3 sur un plan de Joseph Pilié, arpenteur voyer, en date du 2 janvier 1846, et déposé à l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire; le dit lot mesure au pied américain trente-deux pieds plus ou moins de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, deux pouces et trois lignes plus ou moins entre lignes parallèles. La dite propriété en communauté a été achetée par le défendeur de Alfred Marchand, par acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, le 6 mars 1873 et enregistré au Bureau des transferts Livre 100, folio 664.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10, 17, 24—1, 8, 13 juillet.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saley vs A. B. Dembrun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 25,890.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Port et l'avenue Hagan, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant comme suit: trente pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent soixante-sept pieds deux pouces et quatre lignes.
2° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, droits, etc., qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Tremé, désignés par les numéros 11 et 12 dans l'îlet No 28 borné par les rues Bayou St-Jean, Première, Ste Anne et Dumaine, lesquels lots se touchent sur la ligne du fond du lot No 11, mesurant, au pied américain, à savoir:
Le lot No 11 forme l'encoignure et mesure trente pieds six pouces et quatre lignes au Bayou St-Jean, cent quinze pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Dumaine cent dix-sept pieds onze pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare de la ligne de la rue Ste-Anne du lot No 10 et trente pieds quatre pouces et sept lignes dans le fond. Le lot No 12 mesure trente pieds rue Dumaine sur une profondeur de cent soixante pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne qui le sépare des lots 11, 10, 9, 8, 7 et une partie du lot No 6 vers le Bayou St Jean, cent soixante sept pieds cinq pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 13 et trente pieds de largeur dans le fond. Par acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, en date du 11 juillet 1885, enregistré le 11 juillet 1885, Bureau des transferts, livre 123, folio 329.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14mai—14 21 28—4 11 15juin.

AVIS AUX CREANCIERS.

Louis R. Shanks vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 503—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Clarence O. Wilcox, comme syndic et syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 juin—8 13 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—John J. Voelkel vs. ses créanciers—No 26,960—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, John J. Voelkel, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John Bendernagel, notaire, à son bureau No 158 rue Carondelet, en cette ville, jeudi, le 13me jour de juin 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Branch Miller, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 11 mai 1889.
[Signé:] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14mai—3f au 13 juin.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,175—Division D—D. J. Searcy & Co. vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de D. J. Searcy & Co., et David J. Searcy et John A. McLean, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit tenue et convoquée pardevant Henry J. Rhodes, notaire, en son bureau No 22 rue Carondelet, en la ville de la Nouvelle-Orléans, LUNDI, le 8ème jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 5 juin 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 juin—6 13 20 27—5 juil

John T. Michel vs. C. H. W. Copeland.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—No 10,4?9.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable E. H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, en face de la maison de cour, No 1036 rue Magazine, près Général Taylor, le MARDI, 18 juin 1889, à midi, de la propriété suivante, à savoir—
Tous les droits, titres et intérêts du défendant en cette affaire, C. H. W. Copeland, dans le procès maintenant pendant devant la Cour Civile de District de cette paroisse, Division B, No 24,804, de C. H. W. Copeland vs. Wm. Brand et autres.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
8 juin—8 13 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Mme E. L. Hoyle vs. ses créanciers—No 27,1?4—Division A.—Ordre de Cour—Que la cession de propriété de la pétitionnaire, Mme E. L. Hoyle épouse de W. D. Hoyle, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley notaire public, à son bureau No 47 rue du Camp, dans cette ville, LUNDI le 8me jour de juillet 1889, à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires de la pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient lui être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la pétitionnaire soient suspendues, que Ben. C. Elliott Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 4 juin 1889
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 juin—4, 9, 13.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,207—Wm. T. Blakemore vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession de propriété du pétitionnaire William T. Blakemore soit et par le présent accepté par la cour pour le bénéfice des créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, en son bureau, No 25 Commercial Place, le SAMEDI, 22ème jour de juin 1889 à 11 heures a. m. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent être mises devant eux et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne de même que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 8 juin 1889
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
8juin—3f au 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Mule, wagons, vache, comptes ouverts, bons, etc.

Heinrich W. Kniepper vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 26,644.—En vertu d'un ordre de vente daté du 11 juin 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 25 juin 1889, à 10 heures et demie a. m., de la propriété ci-après décrite, savoir—
Au local, coin de l'avenue Lafayette et de la rue Claiborne:
1° Une mule, deux wagons, une charrette, une vache, un lot de harnais, un lot de (Soap stock), à peu près 300 barils vides et autres objets mobiliers, conformément à un inventaire
2° Un lot de comptes à recevoir, suivant une liste déposée à mon bureau.
3° Un bon autrichien [de 100 florins].
Saisie dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHARLES W. DROWN,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.
12 juin—12, 15, 20, 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de machines à coudre, machines, moteur électrique, Lingerie pour messieurs, etc.

Wilson frères vs Crescent City Manufacturing Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,149—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 24 juin, 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local, No 205 rue du Canal.
1° Tout le contenu du dit local, consistant en machines, moteur électrique, machines à coudre, vitrines, étagères, comptoir, meubles, etc. Aussi un grand lot d'objets de toilette pour hommes, bijouterie, articles de fantaisie, etc., le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
2° Le terme non expiré du bail du dit local No 205 rue du Canal, à raison de $150 par mois payable mensuellement et expirant le 1er octobre 1890, conformément au bail de Mme Thos. Dugan et le terme non expiré du sous bail d'une partie du dit local, à raison de $50 par mois payable mensuellement et expirant le 1er octobre 1890, conformément au bail fait entre le défendeur et le District Assembly No 102, Knights of Labor et aussi le droit d'occupation conformément aux dits baux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 15 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de pantalons, chemises, etc.

H. Loveman & Co. vs H. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,151—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 juin 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, JEUDI, 13 juin 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, un grand assortiment de pantalons, paletots et gilets en seersucker, chemises de calico, bretelles etc. conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 juin—11,12,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs J. A. Lamenville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,820.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain, situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée, Elmira, Moreau et Congrès, désigné par le Numéro Cinq sur un plan de J. A. Puego, le 18 mai 1844, et déposé en l'étude de C. Boudousquié, notaire. Le dit terrain forme l'angle des rues Levée et Congrès et mesure, au pied américain, trente-un pieds dix pouces et une ligne et demie de façade sur Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds trois-quarts d'une ligne, plus ou moins, rue Congrès, et quatre-vingt cinq pieds six pouces et deux lignes sur la limite le séparant du terrain Numéro Quatre, et trente-un pieds deux tiers d'une ligne sur la limite intérieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits que le dit terrain peut avoir à la batture devant.
Ensemble avec vingt-quatre actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane appartenant à la propriété.
Saisis dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse; savoir: la somme de cent deux dollars montant du stock prêté et dix pour cent d'intérêt dessus à partir du 1er décembre 1884, et de plus la somme de cinq cent quarante-quatre, montant des versements sur lesdites actions, et huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la somme à partir du 1er décembre 1881; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la somme à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent par an sur encore $68 de la somme à partir du 1er décembre 1883; huit pour cent par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1885; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1886; huit pour cent à partir du 1er décembre 1887; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1888 et les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes dues sur la propriété.
L'acquéreur, en outre, assumera le résidu du dit stock hypothéqué, dette pas encore échue mais dont le paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir: la somme de deux mille cinq soixante piastres; et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens sous sa charte, et le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 13 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la moitié d'intérêt dans des meubles et d'une réclamation.

Charles K. Burdeau vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,765.—En vertu d'un ordre de vente en date du 31 mai 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 12 juin 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Au local, No 1305 de l'avenue St-Charles, entre les rues Upperline et Robert.
1° La moitié de l'intérêt de l'insolvable, Chas. K. Burdeau, dans un lot de meubles de maison, de valeur, qui contient le dit local, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
2° Une certaine réclamation de comptes à recevoir, contre W. C. Ahern, pour $2000 due au dit insolvable.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 juin—1 4 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Alice J. Ford vs J. A. Mallon, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,578—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et l'Avenue de la Louisiane, désigné par le numéro neuf et mesurant trente-trois pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas ou Levée, sur une profondeur sur la ligne la plus près de l'avenue de la Louisiane de quatre vingt-huit pieds six pouces, et six lignes et de cent pieds à la rue Toledano de cent sept pieds et six lignes, mesurant aussi trente deux pieds de largeur dans le fond, étant la même propriété acquise par James A. Mallon de la succession de Courtade, par un acte authentique pardevant O. Drouet, notaire, le 2 mai 1885, enregistré au bureau de transfert, livre 123, folio 94.
2° La moitié d'un certain lot de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite. Lequel dit lot de terre est désigné par le numéro 8 et la dite moitié du dit lot No 8 est la plus près de l'avenue de la Louisiane. La dite moitié du lot No 8 mesure seize pieds et six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds onze pouces et trois lignes. Etant la même propriété acquise par le dit James A. Mallon, conformément à un acte pardevant Joseph W. Spearing, notaire, le 6 août 1880, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 121 folio 705.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—4 11 18 25 29 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 23me jour d'avril 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, savoir:—
Mme Mary E. Malone vs Patrick E. Malone et als—No 26,6??. Division A—Dans cette affaire soumise à la cour sur les preuves et les plaidoiries enregistrées, la loi et les témoignages étant en faveur du plaignant et pour les raisons assignées et entendues par la cour;
Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de Mary E Caldwell, femme de Patrick C. Malone, plaignante, et contre son dit mari, décrétant une séparation de propriétés entre eux, et en outre qu'il y ait un jugement en sa faveur et contre son dit mari pour la somme de quinze cents piastres avec intérêt légal du 3 novembre 1888 jusqu'à paiement, et les frais en résultant, et avec reconnaissance de son hypothèque légale sur la propriété de son mari mentionnée ci-dessus, résultant de l'enregistrement de l'acte de déclaration du 3 novembre 1888, pardevant Benjamin Ory, notaire, enregistré au bureau des hypothèques, livre 3?0 folio 285
Il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante et contre Nicholas J. Keating, syndic provisoire des créanciers du dit Patrick C. Malone, pour la somme de Quinze Cents piastres avec intérêt légal sur la somme à partir du 3 novembre 1888 jusqu'à paiement, avec reconnaissance de ses droits hypothécaires sur les biens qui sont en la possession de l'administration des procédures d'insolvabilité rendues le 25 avril 1889, jugement signé le 7 mai 1889.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 9me jour du mois de mai en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
10 mai—10—juin 4 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Louisiana Homestead Association of New Orleans vs. Stephen R. Oliver.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,825.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir
Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte y faisant partie, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 17 (anciennement désigné comme îlet No. 17, Hurtsville), borné par l'avenue Nashville, les rues Laurel, Annunciation et Arabella; les dits lots sont désignés par les numéros quatre et cinq et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, suivant le croquis du dit îlet, attaché à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, notaire en cette ville, le 29 décembre 1870, une copie étant attachée à un acte passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire en cette ville, le 10 novembre 1883.
Acquis par le défendeur par achat du plaignant suivant un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 18 octobre 1887.
(Mémorandum—En vertu d'une ordonnance du Conseil de Ville de 1884, l'ancienne rue Laurel et l'ancienne rue Union sont maintenant appelées rue Patton, et l'ancienne rue Jersey et l'ancienne rue Market sont maintenant appelées rue Laurel, lequel changement font de l'îlet No 17 borné comme suit: avenue Nashville, les rues Arabella, Patton et Laurel).
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
13mai—13,20,27—3,10,15 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence de valeur, connue comme le No 1305 de l'avenue St-Charles, entre les rues Robert et Upperline; grands terrains, &c.

—Dans l'affaire de—
Charles K. Burdeau vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,765—En vertu d'un ordre de vente en date du 31 mai 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain morceau de terre ou portion avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et dépendances y appartenant en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Upper Line, Carondelet et Robert, désigné par la lettre B sur un plan ou certificat du voyer, fait par Louis H. Pilié, sous-voyer, à la date du 6 juin 1885, et annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 10 juin 1885, d'après lequel plan le dit morceau de terre mesure, au pied américain, soixante-neuf pieds quatre pouces de façade rue St-Charles; soixante-cinq pieds de largeur sur sa limite inférieure le séparant du terrain No deux sur le dit plan, cent cinquante sept pieds et neuf pouces de profondeur du côté du terrain A sur le dit plan, et cent trente trois pieds et six pouces de profondeur du côté opposé, le plus rapproché de et parallèle à la rue Robert.
Etant la même propriété que Charles K. Burdeau a acquise de Mme Marie Louise Kennedy, épouse de Charles Genella, par acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, le 20 août 1886.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3 10 17,24—1 6 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vve D. L. Kermion vs. la succession de Pierre Théophile Commagère, No 23,604
—ET—
La succession de Pierre Théophile Commagère, No 5,393.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendus le 28 mars 1889 et signé le 3 avril 1889 dans la première affaire mentionnée, et d'un ordre de vente du 21 mai 1889, dans la seconde affaire mentionnée, tout deux ordres à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré No 379 borné par les rues St-Claude, Remparts, Kerlerec et Colombus, formant l'angle des rues St-Claude et Colombus, et mesurant, pied américain, 71 pieds, 10 pouces et 4 lignes de façade rue St-Claude; 87 pieds, 4 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade rue Colombus; 69 pieds 7 pouces et 3 lignes de largeur à l'arrière; et 81 pieds de profondeur de l'autre côté vers la rue Kerlerec, borné du côté de la rue Kerlerec, par la propriété appartenant ou ayant appartenu à S. Maspereau, et à l'arrière par la propriété de M. Staes, ainsi que le tout est acquis suivant un acte passé pardevant O. de Armas, notaire, en date du 9 décembre 1856, et sur un plan annexé à cet acte. Etant la même propriété acquise par feu P. C. Commagère, par deux actes exécutés devant O. de Armas, notaire, le 28 octobre 1858 enregistrés C. O. livre 78, page 302, et le 9 décembre 1858, enregistrés C. O. livre 77, page 320
Conditions—Quinze cents dollars. [$1500] comptant: le reste à un an de crédit sur un billet à ordre de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale; l'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant du crédit et transférer la police au porteur du billet. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et la vente sans estimation, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant assumer en sus du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1889 sur ladite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, No 23,604.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27—3 10 17 24 29 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bazile Gardey vs Louise Thérèse Henriette Puech, femme de Joseph Nicholas McConnell, et Joseph Nicholas McConnell, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,861.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Ste-Anne, Dauphine et Dumaine, mesurant, le dit lot, mesure française, trente [30] pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent vingt [120] pieds de profondeur, entre lignes parallèles; étant la même propriété qui a été acquise par Madame Joseph Nicholas McConnell de la succession de feu Célestine Loze, veuve de Félix Henry Loze, No 36,557 du dossier de l'ancienne Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 3me jour d'août 1874, par un acte passé pardevant André D. Doriocourt, notaire en cette ville, enregistré au bureau des aliénations en cette ville dans le livre 104, folio 442.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27 3 10 15 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Evelina Ma'hé vs Veuve Mary Ann Fisk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 26,438—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 6 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain morceau de terre ou portion avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet désigné par le numéro municipal 43, borné par les rues Joséphine, Fulton, Rousseau et Jackson, commençant à une distance de quarante-neuf pieds du coin des rues Fulton et Joséphine, et mesurant soixante-seize pieds sur la rue Joséphine, par cent dix-neuf pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre se compose de tous les terrains primitifs onze et douze et de la moitié du terrain No treize.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3 10 17 24—1 6 juil

ANNONCE JUDICIAIRE

Estelle Martin, épouse de Octave Mingie, et Léonore Martin vs Jacob Fuhr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans: No 26,526—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir
Les trois-quarts indivis d'un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Girod, Mandeville et Urquhart, ayant trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Marigny sur une profondeur de cent dix huit pieds avec les bâtisses qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 13 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de

Livres, Livres, Livres, Installations, etc.

Sarah E. Atkins, L. L. Levy, agent, vs. The Century Book & Paper Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,??0—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 14 juin 1889, à 7 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Sur les lieux No 145 rue du Canal—
Un grand assortiment de livres neufs et de valeur, auteurs populaires, ouvrages scientifiques, romans et ouvrages divers, &c., comprenant une collection d'à peu près 1900 volumes, plus ou moins; aussi les installations de magasin, vitrines &c., sur les lieux, d'après un inventaire enliassé.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 juin—4 7 10 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. J. DERBES.

Attention, spéculateurs.

Vente positive et sans réserve du contenu du magasin de vaisselle, situé au No 281 rue Decatur, entre Ursulines et Hôpital.

PAR R. J. DERBES, encanteur—Bureau, 109 rue de Chartres.—Il sera vendu, JEUDI, 13 juin 1889, à 7 heures du matin et les jours suivants, le contenu du dit magasin, comprenant un assortiment complet de vaisselle, verrerie, lampes à huile, lampes de fantaisie, coutellerie, etc., ayant été endommagé par le feu.
13 juin—1f

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District,

No 511 rue du Canal, entre Broad et Dorgenois.

Succession de Mme Rebecca J. Hoyle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C No 1250.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI, 29 juin, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 21 mai, la propriété ci après décrite, savoir:
Quatre certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Broad, Douane et Dorgenois, et désignés comme les Nos dix-neuf, vingt, vingt-un et vingt deux de l'îlet 45, sur un plan fait par Tourné, en date du 15 mars 1864, et déposé comme plan No 79 dans le livre des plans No 2, en l'étude de S. Magner, ancien notaire de cette ville. Le lot No dix-neuf ayant huit pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue du Canal, cent cinquante-six pieds huit pouces de profondeur sur le côté du lot No vingt, cent soixante un pieds trois pouces de profondeur de l'autre côté et soixante-cinq pieds onze pouces et six lignes, plus ou moins, de largeur dans le fond.
Les lots Nos vingt, vingt-un et vingt-deux mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-six pieds huit pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux corps de logis avec mansarde, couverte en ardoises, ayant sur chaque côté neuf chambres, une remise à deux étages et écurie pour trois chevaux et dans le fond de la bâtisse principale un hangar pour bois et charbon.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilèges de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt et avec les clauses usuelles de garantie, assurances, etc. Les taxes de 1889 doivent être payées au prorata par l'acquéreur et le vendeur.
Acte de vente pardevant T. A. Bakewell, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente au moment de l'adjudication.
28mai—28—1 8 15 22 29juin.

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages élégants doubles et simples
—ET—
Magnifiques terrains pour bâtir,

Coin S. E. des rues Laurel et Toledano, près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Mme Magdalena Bernard.

No 26,397—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté du 18 mai 1889, et rendu dans la succession ci-dessus les propriétés ci-après décrites, savoir:
1. Le joli cottage simple No 62 rue Toledano, construit sur un certain lot de terre situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toledano, Laurel, Annonciation et Louisiana avenue, désigné par la lettre C sur un plan dressé par D. M. Brosnan, député-voyer de la ville, daté du 2 mai 1889. Le dit lot forme l'encoignure des rues Toledano et Laurel, et mesure conformément audit plan, mesure américaine, 25 pieds 10 pouces de face à la rue Toledano, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur et face à la rue Laurel de 115 pieds entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage à un étage contenant quatre chambres, citerne, etc.
2° Le cottage double, bien bâti, No 368 rue Laurel, sur un certain lot de terre situé dans les mêmes district et îlet que la propriété premièrement décrite, désigné par la lettre "D" sur le plan ci-dessus mentionné. Le dit lot est contigu au lot ci dessus décrit sur la ligne du fond et mesure conformément au dit plan, mesure américaine, 45 pieds de face à la rue Laurel et même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 88 pieds et 10 pouces entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage double en bois à un étage et mansarde, contenant trois chambres de chaque côté, citernes, etc.
3° Un certain lot de terre, contigu et situé dans les mêmes district et îlet que la propriété premièrement décrite, désigné par la lettre "B" sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant conformément au dit plan, mesure américaine, 33 pieds de face à la rue Toledano et même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes égales et parallèles.
Cette propriété est située sur la ligne divisant le Quatrième et le Sixième district, près du Marché de la rue Neuvième, et d'un centre d'affaires. Près des écoles, des églises et de plusieurs lignes de chemins de fer. Elle est un des plus jolis endroits pour des personnes avec des moyens limités comme un placement sûr et profitable.
Termes et conditions—Comptant et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix d'adjudication et 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de la vente.
Actes de ventes pardevant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs
21 mai—21,25—juin 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 116 et 116 1/2 rue Palmyre.

John L. Cahill vs ses créanciers.

No. 25,968—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, encanteur—successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 15 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C. daté le 7 mai, 1889, et rendu dans la susdite affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir—
Le joli cottage double nouvellement bâti. Nos 116 et 116 1/2 rue Palmyre, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Galvez et Miro.
Le lot de terre mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 108 pieds, et est formé de tout le lot No 17 et une partie du lot No 16 le plus près de la rue Galvez. Les améliorations qui y trouvent comprenant le double cottage élevé de terre et contenant quatre chambres et cuisine de chaque côté, larges allées, citerne, etc. La propriété est à mi-chemin entre les chars urbains des rues Canal et Commune, ayant un accès facile pour le centre des affaires, églises, écoles et marchés, et se recommande soit comme placement avantageux, et est toujours occupée par de bons locataires.
Termes et conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles de 1889 en sus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.
Acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
11mai—11 18 25—1 8 15juin.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Très beau site

Pour une résidence ou une manufacture, près du fleuve Mississipi.

Succession de J. M. Lapeyrolerie.

No 24,420—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 22 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1889, et avec le consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan—
1° Deux lots de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Sixième district, îlet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, avenue Louisiana, Chippewa et Toledano, désignés comme lots 17 et 18 sur un plan dressé par De Armas, en date du 14 février 1865, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur.
2° Deux lots de terre, avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le même îlet que celui décrit ci-dessus, et touchant aux deux lots précités dans le fond. Ces deux lots sont désignés par les Nos 20 et 21 sur le plan ci-dessus mentionné et mesurent chacun 30 pieds de face à Louisiana Avenue, sur 120 pieds de profondeur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque, portant 7 pour cent d'intérêt par an. Les autres conditions selon les parties intéressées. Ils seront soumis à toutes les conditions ordinaires de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par les acquéreurs.
Actes de vente, pardevant G. C. Préot, notaire.
18 mai—18 25—1er 8 15 22 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain de valeur rue du Canal.

Succession de W. H. Holmes.

No 15,580—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mai 1889 il sera vendu à l'encan—
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Dorgenois et Rocheblave, mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, et désigné comme lot No 9 de l'îlet No 7, sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer en date du 16 juillet 1853.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt de 7 pour cent à partir de la date jusqu'au paiement final, et les paiements des dits billets seront garantis par hypothèque et privilèges de vendeur sur la propriété avec toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix sur la dite propriété.
Acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.
29 mai—29—5 15 22 29 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Magasin en briques à quatre étages, No 133 rue Decatur.

John P. Gaspard vs. ses créanciers—No 23,871.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, la propriété suivante, savoir—
Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chartres, St Louis et Toulouse, désigné par le lot No 78 et mesurant 16 pieds de face à la rue Decatur, la même largeur sur la ligne du fond, sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, incluant cinq pieds de passage sur une allée en commun ouvrant sur la rue Toulouse.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E Bouny, notaire.
11 juin—11 15 22 29—6 13 juil

Propriétés de choix

Près du Marché Poydras.

Deux résidences en briques, à étage, rue Carondelet, Nos 109 et 111.
Magasin en briques, à étage, rue Poydras, No 184.
Un îlet de terre, avec bâtisses, à Carrollton, à trois îlets du fleuve et deux de l'avenue St-Charles.
Quatre lots de terre faisant face aux rues St-Louis et Robertson, près du Southern Brewery.
Vente pour effectuer un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,981—Division E.

John E. Schmitt et al. vs. Madame E. E. Brondwell et al.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI, 6 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 31 mai 1889 et signé le 1 juin 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite cour, les propriétés suivantes savoir:
1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Baronne, Carondelet et Lafayette, étant à une distance de 95 pieds 9 pouces de la rue Carondelet, et mesurant 21 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras sur 158 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée du côté le plus rapproché de la rue Carondelet. Les bâtisses et améliorations consistent en un magasin en briques à étage, loué à MM. Larrieu et Mandot à raison de $55 par mois. Le magasin est désigné par le No 184 rue Poydras.
2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même district et îlet, étant à une distance de 79 pieds 7 pouces de la rue Poydras, et mesurant 19 pieds, 9 pouces 7 lignes de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond ouvrant sur la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence en briques à étages, portant le No 109 rue Carondelet—loué $30 par mois.
3° Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même district et îlet, attenant à la propriété ci-dessus et secondement décrite; lequel lot de terre étant à une distance de 99 pieds 4 pouces de la rue Poydras et mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles; avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond des susdits lots, ouvrant sur la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence en briques à étage, portant le No 111 rue Carondelet, loué $30 par mois.
4° Quatre lots de terre attenants avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, dans l'îlet No 192, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 5, d'après un plan annexé à un acte de vente par Moony & Cook passé devant Louis T. Caire, alors notaire, le 17 septembre, 1831. Les dits lots ont les dimensions suivantes, savoir—
Les lots Nos 1, 2 et 3 mesurent, chacun, 32 pieds de face à la rue St-Louis, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles—le lot No 3 étant à une distance de 32 pieds de la rue Robertson. Les améliorations consistent en une maison en bois, construite sur l'arrière des dits lots, et un grand hangar faisant face à la rue St-Louis, occupé par un maréchal ferrand et atelier de charronnage.
Le lot No 5 mesure 28 pieds de face à la rue Robertson, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et se trouve à une distance de 100 pieds de la rue St Louis. Ensemble une maison en bois, double, etc, etc., louée $8 par mois.
5° Un îlet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 7ème district de cette ville, borné par les rues Clinton, Millary, Commercial et Macarty, mesurant 300 pieds de face aux rues Clinton et Hillary, et 275 pieds de face aux rues Macarty et Commercial. Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en bois à l'angle des rues Clinton et Commercial; une autre à l'angle des rues Clinton et Macarty; et un cottage situé au centre de l'îlet et faisant face à la rue Clinton—citernes, lieux d'aisance, etc., etc.
Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des susdits billets. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 et se conformeront à toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur le prix d'acquisition.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.
2 juin—2 8 15 22 29—6 juil

Propriétés dans le Troisième District.
Maison Double rue des Français, No 181.
Maison à deux corps de logis, rue Bourbon, No 462.
Terrain vide, rue Dorgenois.

Succession de Madame F. G. Gaspard—No 25,487.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1889, les propriétés suivantes, savoir—
1° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Français, Champs Elysées, Morales et Urquhart, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, une maison en bois double couverte en ardoises, ayant chambres, deux citernes, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., etc.; louée $12 par mois.
2° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Bagatelle maintenant Bourbon, Morales actuellement Marais, Urquhart et Union, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle ou Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison divisée en deux corps de logis contenant six chambres, deux citernes, puits, lieux d'aisance, etc., etc.; Louée $8 par mois.
3° Un terrain vide dans le carré d'îlet compris entre les rues Dorgenois, Rocheblave, Aubry et St-Bernard, mesurant 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 110 pieds de profondeur; lequel lot de terre est désigné par le No 8 de l'îlet No 26. Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant P. L. Fourchy, notaire.
Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'acquisition.
5 juin—5.8.15 22.29—juil 6

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District.

Nos 421, 421 1/2, 423, 423 1/2 et 425 rue Chippewa.

Succession de F. P. Burger.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.—No 17 120.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 16 rue Bourbon—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 22 mai 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Annunciation, Washington et Quatrième, désigné par le No 17, et mesurant 28 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Chippewa 110 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté de la rue Quatrième, et 116 pieds 6 pouces sur le côté le séparant du No 17. et 112 pieds 2 pouces sur la ligne du No 18; tout plus ou moins, en mesure américaine.
2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, attenant au précédent et désigné par le No 18, et mesurant 28 pieds 10 pouces de face à la rue Chippewa, 111 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté le séparant du lot No 17. et 112 pieds 6 pouces sur l'autre ligne le divisant du lot No 19, le tout plus ou moins, mesure américaine.
3° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 19 et mesurant 19 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Chippewa 112 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 18 et 113 pieds 2 pouces sur l'autre ligne. le tout, plus ou moins, mesure américaine. Pour les améliorations voir le plan à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Les actes de vente pardevant Fred. Adolphe, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26 mai—26, 1, 8, 15, 22, 29 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District, rue Peters, entre Mandeville et Espagne.

Succession de G. M. Reider.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.—No 26,136.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, en date du 25 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Mandeville, Espagne et Decatur, mesurant 21 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la rue Peters, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure américaine.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant F. Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889
Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26 mai—26—juin 1 8 15 22 29.

Succession de François Valletta.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,924—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Frank Valletta, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juin—11,15,20

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur

Dans le Troisième District,

Coin des rues Union et St-Claude, No 534 rue St-Claude entre Champs-Elysées et Marigny, en face du dépôt du Shell Beach Railroad.

Succession de J. P. Roucde.

No 16,417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet — SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à trois ordres de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date respectivement du 22 avril 1889, du 24 avril 1889 et du 23 mai 1889, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Trois lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Amour maintenant Remparts, St-Claude anciennement Bons Enfants et Marigny, désignés comme lots Nos 4, 5 et 6, sur un plan de A. Castaing, déposé en l'étude de Lacoste, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit: le lot No 4, 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue St-Claude, anciennement Bons Enfants, sur une profondeur de 96 pieds; le lot No 5 mesure 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue St-Claude anciennement Bons Enfants, sur une profondeur de 128 pieds, le lot No 6 mesure 31 pieds de face à la rue des Bons-Enfants, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une maison cottage en bois connue par le numéro municipal 534 rue St-Claude, ayant 5 chambres et une petite cuisine attenante, deux cuves, deux puits, écurie, lieux d'aisance, galerie de côté, à l'arrière jardin de fruits et de fleurs; etc.
2° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Bons Enfants, Bagatelle et Remparts, et touchant, et formant l'encoignure des rues Union et Bons Enfants, mesurant 69 pieds 5 pouces de face à la rue Union, sur une profondeur et de face à la rue Bons-Enfants de 63 pieds 6 pouces, et l'autre mesure 58 pieds 4 pouces de face à la rue Union, sur une profondeur de 63 pieds 6 pouces. Les améliorations consistent en une maison en bois ayant quatorze ou quinze chambres, cuve, lieux d'aisance, puits, etc. Le coin est occupé comme marché. Pour les distributions, voir le plan à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un an, avec billets garantis par privilège de vendeur et par hypothèque, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; dix pour cent de dépôt. L'acquéreur assumera les taxes de 1889, en sus du prix de la vente, et toutes les clauses usuelles de garanties.
Actes de vente pardevant Joseph Davigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25mai—25—1 8 15 22 29juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Parr et épouse.

No 25,858.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 17 mai 1889 et signé le 23 mai 1889 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Une portion de terre mesurant 90 pieds 1 pouce 4 lignes de largeur, parallèle à la rue Dauphine, anciennement Grands-Hommes commençant sur la ligne du fond de la propriété de Mlle Aligné, faisant face à la dite rue Dauphine et s'étendant en profondeur entre lignes égales et parallèles, incluant la largeur de la rue Bourgogne, anciennement Craps, qui n'est pas encore ouverte, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sujette à une allée réservée concernant un passage ou une allée, comme il est spécifié dans un certain acte de partage entre le dit feu Henry Parr et Valentin Shambach, notaire, le 9 février 1849 pardevant... le dit feu Henry Parr a acquis la propriété ci-dessus décrite, enregistré au bureau des transferts, livre 98 folio 3
2° Une portion de terre mesurant 72 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue Remparts, anciennement Amour, s'étendant en profondeur, entre deux lignes égales et parallèles, à la rue Bourgogne, anciennement Craps, qui n'est pas encore ouverte, sur laquelle elle a la même face de 72 pieds 5 pouces et 2 lignes, incluant une moitié de la rue Mathilda, qui n'est pas encore ouverte; laquelle portion de terre a été également acquise par le dit défunt ci-dessus mentionné.
3° Une portion de terre mesurant 72 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue St-Claude, anciennement Bons Enfants, s'étendant en profondeur et face à la rue Remparts, anciennement Amour, sur laquelle elle a la même façade de 72 pieds 5 pouces et 2 lignes, bornée par les rues Bourgogne... la propriété de la ville;... Tobacco Warehouse... Acquis par le dit défunt ci-dessus mentionné.
4° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, faisant partie d'un morceau de terre désigné par le No 6, sur un plan de J. Communy, en date du 17 mars 1842, déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire; ladite portion de terre mesurant au pied américain 142 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, anciennement Grands Hommes, et s'étendant en profondeur entre lignes égales et parallèles, au centre de la rue Bourgogne, anciennement Craps qui n'est pas encore ouverte, borné sur le côté du haut par la propriété acquise par Henry Parr... la propriété de N. Sambola... acquise par le défunt de Claude Tibbel et autres, par acte passé le 1er août 1871 pardevant A. Dreyfous, notaire, enregistré au Bureau des transferts, livre 100, folio 692.
5° Quatre lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, dans l'îlet No 1, maintenant 416, sur un plan dressé par J. Ridleux & Co., le 8ème jour de novembre 1836, déposé... Mossy, notaire; le dit îlet est compris entre les rues Marais, St-Claude, anciennement Bons Enfants, Joséphine et Mathilda... chacun au pied anglais 29 pieds et 9 pouces de face à la rue St Claude, anciennement Bons Enfants, par 117 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur.
Le lot No 4 forme l'encoignure des rues St-Claude et Mathilda. Acquis par le défunt du shérif de cette paroisse, à une vente faite par lui le 21 août 1877, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de cette paroisse, dans l'affaire de Eva Hafleur vs Susannah Mayer, No 9,426, du dossier de la dite cour, laquelle vente a été dûment enregistrée au bureau du greffier de la dite cour, dans le livre des actes No 21, folios 366 à 368, et au bureau des transferts livre 110 folio 206.
6° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro deux, dans l'îlet numéro quatre-vingt-trois, borné par les rues Poland, Lesseps, Chicacalvo ou Royale et Grand-Hommes, maintenant Dauphine, sur un plan dressé par A. C. Castaing, le 11 novembre 1858, et déposé en l'étude de A. Dreyfous, notaire; le dit lot mesure, au pied américain, 31 pieds 9 pouces de face à la rue Poland, sur une profondeur de 109 pieds entre lignes parallèles, acquis par le défunt de la succession de Joseph Knight, d'après acte passé le 6 décembre 1858, pardevant le dit notaire, A. Dreyfous.
7° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville, et désigné par le No 6, dans l'îlet No 7, maintenant 398, borné par les rues Marais, autrefois Morales, St-Claude, autrefois Bons-Enfants, Presse et St Ferdinand, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, le 1er juin 1831 et déposé en l'étude de Charles Janin, ancien notaire, par acte de vente du 10 du même mois et de la même année. Le dit lot mesure, au pied américain, 46 pieds 8 pouces de face à la rue Marais, autrefois Morales sur 118 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; il a été acquis par le défunt de Jean Prat, par acte passé le 7 septembre 1867 pardevant le dit notaire Dreyfous, enregistré au bureau des aliénations, livre 92, page 629.
8° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, formant l'angle des rues Espagne et St-Claude, autrefois Bons-Enfants, désigné par le No 2 de l'îlet 104, maintenant 393, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, ancien notaire, le 10 octobre 1837. Le dit lot mesure, au pied anglais, 33 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue St-Claude, autrefois Bons-Enfants, sur 75 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Espagne; il a été acquis par le défunt de Jacques Gatenup, par acte passé le 7 octobre 1865, pardevant le dit notaire, Dreyfous, enregistré au bureau des aliénations, livre 90, page 37.
9° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, formant l'angle des rues Chartres et Enghien, dans l'îlet borné par ces deux rues et les rues Decatur et Port. La dite portion de terre mesurant 30 pieds 7 1/8 pouces de face à la rue de Chartres, 90 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Enghien, et environ 90 pieds 10 4/8 pouces de profondeur de l'autre côté, vers la rue Port, le tout en mesure américaine. Cette propriété a été acquise par le dit défunt de Charles W. Loventz et autres, par acte passé le 21 janvier 1878 pardevant ledit notaire, A. Dreyfous, enregistré au bureau des aliénations, livre 109 page 357.
10° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Montreuil, 3me district de cette ville, désigné comme le lot No 6 dans l'îlet No 6 (maintenant 286), borné par les rues Piété, Desirée, Bourgogne, autrefois Craps, Remparts autrefois Amour, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, le 16 juin 1831, et déposé au bureau de O. De Armas, notaire. Le dit lot forme l'encoignure et mesure, selon le plan ci-dessus, 34 pieds 8 pouces de face à la rue Piété, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Remparts, autrefois Amour. Cette propriété a été acquise par le dit défunt de la succession de Jean Bernard, par acte passé le 9 janvier 1847, pardevant Joseph Cuvillier, notaire.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, représenté par les billets des acquéreurs en sommes de séries à la convenance des héritiers, portant intérêt à 8 pour cent à partir des dates jusqu'à paiement, et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les actes de vente pardevant Charles Théard, notaire, devant renfermer les clauses usuelles de garanties, honoraires d'avocat et frais des acquéreurs qui paieront les taxes de 1889 en sus du montant de l'adjudication; et un dépôt de 10 0/0 des montants de leurs enchères, dans les mains de l'encanteur, au moment de la vente.
La propriété au coin des rues St-Claude et Mathilda sera vendue sujette au bail et droit d'occupation de John Barr, bail expirant le 31 octobre 1892, avec le privilège de le renouveler pour deux années de plus, conformément à un acte passé pardevant Charles E. ... notaire, en date du 8 octobre 1888; et la propriété au coin des rues Amour, Remparts et Désirée sera vendue sujette au bail de Gerhard Laabrick, à vingt cinq dollars par mois, expirant le 31 juin 1889, avec privilège de le renouveler pour une année.
25 mai—25—juin 1 8 15 22 29

Avis.

A. SIMON, le Compositeur, coin Dumaine et Bourbon—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile...

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur dans le Sixième District, rue Toledano. Patente de terre; Jugement, billet de crédit, etc.—Mme A. S. Barnes et John H. Page vs. Mme Eliz. Anne Page et als.—No 25 110.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI 13 juillet 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 13 mai 1889 et signé le 17 mai 1889, et par le consentement des parties intéressées, enregistré le 3 juin 1889, dans la dite Cour, dans la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Un lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toledano, Camp et Magazine et l'avenue de la Louisiane, désigné comme lot No 23, sur un plan à l'étude de F. Guyol, notaire, et mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Toledano, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.
2° Une certaine patente de terre No 468, donnée par W. B. Armstrong, enregistreur du bureau des terres et H. C. Warmoth, gouverneur de la Louisiane pour quatorze acres et quarante-six centièmes.
3° Un certain jugement en faveur de John Page contre le Board of Administrators of the Insane Asylum pour $490.77 avec intérêt à 8 pour cent à partir du 21 mars 1871 et les frais rendu par la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 2312.
4° Un certain billet de crédit ou un ordre tiré par Josiah Fisk, le 11 mai 1881, pour $300 avec intérêt de 8 pour cent à partir de la date.
Pour plus amples informations concernant la patente, jugement et billet de crédit dans les paragraphes deux, trois et quatre, voir l'inventaire déposé à la cour.
Conditions—Pour les biens immobiliers un tiers comptant et le reste à un et deux ans; la portion à crédit sera garantie par privilège de vendeur et hypothèque; les billets porteront intérêt à 8 pour cent et l'acte contiendra les clauses usuelles de garantie.
Acte de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire aux frais de l'acquéreur.
8 juin 8 15 22 29 juil 6 13

Divers. Divers.

Mme C. C. Turney vs. George C. Auer.

No 26,274—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet.—LUNDI, 17 juin 1889, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu, au local No 540 rue Tchoupitoulas, en vertu et conformément à un jugement rendu le 22 mai 1889, et signé le 28 mai 1889 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, à savoir:
Quatre wagons à bière.
Quatre cents barils de bière (plus ou moins), dix baquets (tubs) de 500 gallons (plus ou moins), cinquante (casks) tonneaux (plus ou moins), vingt auges (charrettes à bras) plus ou moins.
Une balance avec plateforme.
Un lot de comptoirs de buvettes.
Deux jeux de harnais et colliers.
—AUSSI—
Un bel assortiment de meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, meubles de bureau, également un coffre-fort, etc
—EGALEMENT—
1 Belle barouche de famille [nouveau modèle et presque neuve.
1 Charrette.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 5 juin—5 9 13 au 17

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La belle maison de résidence en bois, No 726 rue Dauphine, entre Clouet et Louisa.

Le cottage double de choix, Nos 28 et 28 1/2 rue Louisa, entre Royale et Chartres.

Succession de Wm E. Hunter, décédé, Dossier No 26,773.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé dans le moment; décret daté du 23 mai 1889, Dossier No 26,773, pour le compte de la succession de William E. Hunter, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Dans le Troisième District, No 726, rue Dauphine.

1 Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième district de cette ville, carré borné par les rues Dauphine, Royale, Clouet et Louisa, mesurant 73 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 15? pieds 10 pouces et 2 lignes du côté le plus rapproché de la rue Louisa, et 150 pieds de l'autre côté vers la rue Clouet; et 73 pieds de largeur à l'arrière, le tout plus ou moins.
Les améliorations consistent en une jolie maison de résidence en bois à un étage et mansarde, ayant corridor en haut et en bas, élégants salons à arche, boudoir et salle à manger richement décorés, manteaux de cheminées en marbre, etc., cabinets, 6 chambres à coucher, chambre de bain et cabinet de toilette, gaz partout (excepté les lustres de salon), cloches électriques et cloches d'alarme contre les voleurs, le tout en parfait état. Il y a une remise... écurie... deux étages, servant aussi de bâtisses de dépendances, citernes, beau gazon, fleurs, arbres fruitiers, une barrière en fer devant et le tout en font une maison de résidence de famille de premier ordre.

Nos 28 et 28 1/2 rue Louisa.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 3me district de cette ville, carré de l'îlet No 141 borné par les rues Louisa, Clouet, Chartres et Royale, désignée par la lettre "A" et mesurant 17 pieds 9 pouces de façade rue Louisa, sur une profondeur de 213 pieds 1 pouce et 7 lignes, entre lignes égales et parallèles, mesure américaine.
Les améliorations consistent en une:
Maison cottage double en bois connue sous les Nos 28 et 28 1/2 de la rue Louisa, et ayant de chaque côté 5 chambres gaz et installations partout, 2 citernes avec auvents, grande cour, jardin, etc., se loue $32 par mois, à bail.
Le tout d'après des plans que l'on peut voir au lieu de la vente.
La propriété peut être visitée sur une autorisation écrite de l'encanteur
Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux; l'acquéreur assumant les taxes de l'année courante 1889, en sus des enchères.
Les actes pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 mai—26 mai, 2, 9, 16, 23, 29 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William E. Hunter, décédé.

Actions, cheval, buggy, meubles de bureau, en vente à l'encan pour de l'argent comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau. No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé dans le moment, décret daté du 23 mai 1889, Dossier No 26 773, pour le compte de la succession de William E. Hunter, décédé, il sera vendu à l'encan:
1° Un cheval, un buggy, des harnais (devant la dite Bourse).
2° Un lot de meubles de ménage, coffre-fort, etc., se trouvant dans le bureau de Hunter & Drysdale, No 6, Palais de la Bourse au Coton, à l'arrière de la Bourse au Coton.
3° Cinquante (50) actions du fonds-capital de la Banque du Commerce de cette ville, de $10 chacune payées intégralement.
4° Cinq actions du fonds-capital de la "Pelican Brewing Co.", de cette ville, de $50, chacune, payées intégralement.
5° Une action du fonds-capital de la "New Orleans Base Ball Park Association", de $25, pleinement payée.
6° Vingt cinq actions du fonds-capital de la "Anna Howe Gold Mining Co.", de Birmingham, Ala., de $10, chacune, payées en plein.
7° Cent actions du fonds-capital de la "Chicago Enterprise Gold and Silver Mining Co.", du Colorado, de $25, chacune, pleinement payées.
Le tout d'après un inventaire enliassé.
Conditions—Comptant avant transfert ou livraison. 2 juin—2 5 9 12 au 15

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Quatrième District.

Belle maison de résidence double Nos 372 et 374 rue Félicité.
Un terrain de valeur rue St-André, entre Remparts et Franklin.

Succession de Mme. Sophie Prager, décédée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 26,757.
—A L'ENCAN—

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 juin à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un décret de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, actuellement absent, en congé, décret daté du 2? mai 1889, dossier No 14,731, dans l'affaire de la succession de Mme Sophie Prager décédée, à l'encan il sera vendu—
1° Un terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Félicité, Franklin (ci-devant avenue Fulton), St André et Remparts (ci-devant Hercule), et désigné par le No 12 sur un plan déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville, sous le No 25?. Le dit terrain mesure 35 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade rue Félicité, 35 pieds 9 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la limite le séparant du terrain No 11, et 102 pieds 11 pouces sur le côté opposé. Les améliorations consistent en une maison double en bois à deux étages, couverte en ardoises portant les Nos ... rue Félicité, et ayant deux chambres, etc., de chaque côté.
2° Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 81 et mesurant 30 pieds et 2 lignes de largeur rue St André, 30 pieds et 2 lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 102 pieds... sur la limite du terrain No 2; et 103 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du terrain No 75. Le tout d'après un plan dressé par Bourgerol, voyer, le 7 février 1832, et déposé en l'étude de Wm. Y. Lewis, ancien notaire de cette ville. Les améliorations consistent en... à deux étages...
Conditions—Un tiers comptant, ou davantage, le reste à un et deux ans de crédit, à 8 pour cent et toutes les clauses usuelles de sécurité.
L'acte de vente pardevant Jas. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs, les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1889.
26mai—26—8 15 22 29juin.

L'Abeille de la...
Bureaux: No...
JEUDI.
VA...
Mandeville,...
LE STEAMER...
EXPOSITION
DE
COMPAGNI...
CHEMIN...

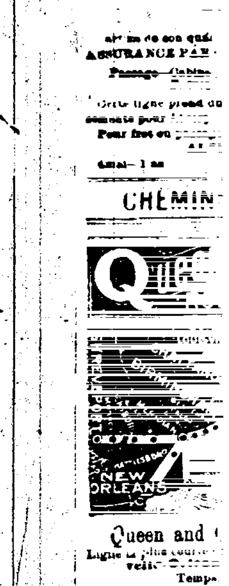

Queen and C...
LOUISVILLE,
TEXAS
MISSISSIPPI
LE FRANCO...
JOURNAL
FEUI...
SANS
PAUL D'A...
INNOCENT